



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance ordinaire du 10 mai 2021*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 10e jour de mai 2021 à 20h.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin  
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire  
Éric Morency  
Mario Boily  
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

**Est aussi présente :**

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
  - 1.1. Séance du conseil à huis clos
  - 1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Administration générale et greffe**
  - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021
  - 2.2. Adoption des comptes
  - 2.3. Avis de motion Règlement gestion contractuelle
  - 2.4. CITAM 24/7
  - 2.5. Appel d'offre 2021-03 Trottoirs rue Langevin
  - 2.6. Appel d'offre 2021-04 Bordures et pavage rue Bélair et rue Turcotte
  - 2.7. Rapport audit de conformité portant sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal
  - 2.8. Banque d'heures Marc-André Paré consultant
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
  - 3.1. Rapport urbanisme
  - 3.2. Mandat avocat Lavery
- 4. Travaux publics**
  - 4.1. Tournée de la Municipalité
- 5. Sécurité publique et incendie**
  - 5.1. Rapport d'intervention avril 2021
- 6. Loisir, organismes et activités culturelles**
  - 6.1. Commandites (Fondation Santé Beauce-Etchemin)

- 6.2. CPE
- 6.3. Centre Curé Larochelle

## **7. Affaires nouvelles**

## **8. Période de questions**

## **9. Divers**

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. Rapport mairesse

## **10. Levée de l'assemblée**

### **1. Ouverture de la séance**

#### **1.1 Séance du conseil à huis clos**

##### **Résolution 69-05-2021**

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que depuis le 13 mars 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a déclaré plusieurs décrets prolongeant ainsi l'état d'urgence sanitaire et que le dernier décret 623-2021 du 5 mai 2021 prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 14 mai 2021;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et de la directrice générale secrétaire-trésorière que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et la directrice générale secrétaire-trésorière soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence sur la plateforme web Zoom.us;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale secrétaire-trésorière puissent y participer par visioconférence sur la plateforme web Zoom.us.

QU'un avis ait été publié sur la page Facebook de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne informant la population que le conseil siège à huis clos, que le public n'est pas admis et qu'elle est invitée à poser ses questions par courriel.

Adoptée

## **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **Résolution 70-05-2021**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

## **2. Administration générale et greffe**

### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021**

#### **Résolution 71-05-2021**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

### **2.2 Adoption des comptes**

#### **Résolution 72-05-2021**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'avril 2021 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 97 145,96\$.

Adoptée

### **2.3 Avis de motion Règlement gestion contractuelle**

Madame la conseillère Peggy Poulin-Nolet donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 388-2021 concernant la gestion contractuelle.

Un projet de Règlement est présenté et déposé séance tenante.

#### **2.4 CITAM 24/7**

##### **Résolution 73-05-2021**

ATTENDU QUE la tenue d'un projet pilote avec CITAM, soit la réponse aux appels 24h/24 et ce, 7 jours/7se termine le 10 mai 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite de ce service;

ATTENDU QUE la différence de tarif entre les coûts actuels de jour et les coûts du 24/7 représente une augmentation de 1384 \$ annuellement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'adhérer à la solution 24/7 proposée par CITAM.

Adoptée

#### **2.5 Appel d'offre 2021-03 Trottoirs rue Langevin**

##### **Résolution 74-05-2021**

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois d'avril la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a demandé des soumissions par le biais de SEAO pour la construction de trottoirs sur la rue Langevin entre la rue Bélair et la rue Commerciale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu 2 soumissions :

BMQ	503 983,71\$
Les Pavages de Beauce	277 503,89\$

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne retienne la soumission de Pavages de Beauce au coût de 277 503,89\$ incluant les taxes.

Adoptée

#### **2.6 Appel d'offre 2021-04 Bordures et pavage rue Bélair et rue Turcotte**

##### **Résolution 75-05-2021**

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois d'avril la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a demandé des soumissions par le biais de SEAO pour la construction de bordures et du pavage dans les rues Bélair et Turcotte;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu 4 soumissions :

PE Pageau	142 954,05\$
Construction BML	180 518,80\$

Construction Abénakis	236 784,52\$
Les Pavages de Beauce	239 918,62\$

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne retienne la soumission de PE Pageau au coût de 142 954,05\$ incluant les taxes.

Adoptée

## **2.7 Rapport audit de conformité portant sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal**

### **Résolution 76-05-2021**

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne a été sélectionnée pour un audit de conformité par la Commission municipale du Québec (CMQ) portant sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité ainsi que tous les membres du conseil municipal ont reçu le rapport d'audit de conformité le 26 avril dernier;

ATTENDU QUE la directrice générale adhère aux recommandations qui sont adressées et qu'une confirmation formelle de cette adhésion a déjà été envoyé à la CMQ;

ATTENDU QUE l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale exige que le rapport d'audit soit déposé à la première séance du conseil municipal qui suit sa réception de la part de la Commission municipale du Québec;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le rapport d'audit de conformité portant sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal soit déposé à la séance tenante.

Adoptée

## **2.8 Banque d'heures Marc-André Paré consultant**

### **Résolution 77-05-2021**

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'acheter une banque de 100 heures au montant de 6000\$ à Marc-André Paré consultant inc;

D'autoriser la directrice générale, Dominique Giguère, à signer le contrat de service avec Marc-André Paré consultant inc.

Adoptée

### **3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

#### **3.1 Rapport urbanisme**

Le rapport des permis émis pour le mois d'avril est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

#### **3.2 Mandat avocat Lavery**

##### **Résolution 78-05-2021**

CONSIDÉRANT que des travaux et un usage non conforme au Règlement de zonage de la Municipalité ont eu lieu sur le lot 6 354 989;

CONSIDÉRANT que ces travaux et usage représentent un risque très élevé, selon le rapport de vulnérabilité de la source pour les prélèvements d'eau souterraine, établis par la firme Arrakis Consultants inc. en mars 2021;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du terrain n'a obtenu aucune autorisation municipale et gouvernementale pour la réalisation de ces travaux alors que ces autorisations sont obligatoires en vertu des lois et des règlements;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE déclarer que les travaux réalisés et l'usage d'extraction exercé sur le lot 6 354 989 sont dérogatoires au Règlement de zonage de la Municipalité et constituent un risque pour la vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable. Pour cette raison, la Municipalité exige l'arrêt immédiat des travaux et de l'usage d'extraction et la remise en état de l'ensemble du lot affecté par les travaux et l'usage non conformes;

DE mandater la firme Lavery Avocats pour faire toutes les démarches nécessaires, y incluant entreprendre les procédures judiciaires requises, pour atteindre l'objectif mentionné au paragraphe précédent.

Adoptée

### **4. Travaux publics**

#### **4.1 Tournée de la Municipalité**

La mairesse expose au conseil ses observations suite à une tournée dans les différents tronçons de routes de la Municipalité.

## **5. Sécurité publique et incendie**

### **5.1 Rapport d'intervention avril 2021**

#### **Résolution 79-05-2021**

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel d'avril 2021 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

## **6. Loisir, organismes et activités culturelles**

### **6.1 Commandites (Fondation Santé Beauce-Etchemin)**

#### **Résolution 80-05-2021**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

De refuser la demande d'aide financière de la Fondation Santé Beauce-Etchemin.

Adoptée

### **6.2 CPE**

#### **Résolution 81-05-2021**

ATTENDU QU'un projet de mise en place dans la Municipalité d'un Centre de la petite enfance (CPE) subventionné est présentement en cours;

ATTENDU QUE l'option de location de locaux est priorisée pour la rentabilité et la viabilité du projet;

ATTENDU QU'un bâtiment et un promoteur sont nécessaires pour la réalisation de ce projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE faire des démarches auprès de certains promoteurs;

QUE la Municipalité soit promoteur dans l'éventualité qu'aucun promoteur particulier ne soit intéressé.

Adoptée

### **6.3 Centre Curé Laroche**

#### **Résolution 82-05-2021**

ATTENDU QUE le Centre Curé Laroche doit installer un système de gicleurs et qu'une subvention leur ait accordée;

ATTENDU QUE la subvention est payable sur 5 ans et que les démarches pour l'obtention d'un prêt temporaire sont limitées;

ATTENDU QUE le Centre Curé Larochelle demande à la Municipalité un soutien financier pour les aider à acquitter les factures le temps de recevoir la subvention;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'appuyer le Centre Curé Larochelle financièrement de la valeur de la subvention.

Adoptée

## **7. Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle.

## **8. Période de questions**

Aucune question dans la salle.

## **9. Divers**

### **9.1 Lecture de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

### **9.2 Rapport des organismes**

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

### **9.3 Rapport mairesse**

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

## **10. Levée de l'assemblée**

### **Résolution 83-05-2021**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 20h25.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

*Denise Roy,*  
Mairesse.

---

*Dominique Giguère,*  
Directrice générale.